

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 9 septembre 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et M. Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm., ainsi que MM. Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon et Jean Paquette, commissaires.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-080909-2104

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 26 août 2008 avec la modification suivante à la page 864 :

Remplacer « Il est proposé de reporter ce point à une séance ultérieure. » par « Ce point est reporté à une séance ultérieure. »

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-080909-2105

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Réintégration d'un élève expulsé par le comité exécutif dans un établissement de la CSSMI; (huis clos)

6. Réintégration d'un élève expulsé par le comité exécutif dans un établissement de la CSSMI; (huis clos)
7. Demande de dérogation de service de cantine – école Le Tournesol;
- 8.3.4 État des travaux à la Polyvalente Deux-Montagnes; (Mme East)

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La direction générale dépose son rapport sur la probation de deux gestionnaires. Elle indique que MM. Guy St-Jean, coordonnateur à la direction du service des ressources financières et Serge Leblanc, directeur adjoint à l'école Saint-Gabriel, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-080909-2106

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-080909-2107

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 10.

RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE EXPULSÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n^o CE-080909-2108

ATTENDU la décision du comité exécutif d'expulser l'élève (nom) de tous les établissements de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2007-2008, étant entendu qu'il ne pourra se réinscrire dans un autre établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sans l'autorisation du comité exécutif (rés. n^o CE-080513-2059);

ATTENDU que l'article 8.5.2 du cadre de gestion FGJ-15, concernant l'accessibilité aux services éducatifs sur l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire, prévoit la possibilité de réintégrer un élève expulsé;

ATTENDU la demande de réintégration soumise par le père et l'élève;

ATTENDU que la recommandation de réintégration est positive et démontre que l'élève est apte à fréquenter l'école;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'AUTORISER l'inscription de l'élève (nom) dans un établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2008-2009 selon les conditions établies avec les services éducatifs transitoires dans la lettre du 8 septembre 2008, et que ce dernier s'engage, par signature, à respecter les conditions qui y apparaissent au cours de sa réintégration.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-080909-2109

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-080909-2110

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 40.

RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE EXPULSÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n^o CE-080909-2111

ATTENDU la décision du comité exécutif d'expulser l'élève (nom) de l'école Saint-Gabriel et de toutes les autres écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2006-2007, étant entendu qu'il ne pourra se réinscrire dans un autre établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sans l'autorisation du comité exécutif (rés. n^o CE-061121-1457);

ATTENDU que l'article 8.5.2 du cadre de gestion FGJ-15, concernant l'accessibilité aux services éducatifs sur l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire, prévoit la possibilité de réintégrer un élève expulsé;

ATTENDU la demande de réintégration soumise par les parents et l'élève;

ATTENDU que la recommandation de réintégration est positive et démontre que l'élève est apte à fréquenter l'école;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER l'inscription de l'élève (nom) dans un établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2008-2009 selon les conditions établies avec les services éducatifs transitoires dans la lettre du 8 septembre 2008, et que ce dernier s'engage, par signature, à respecter les conditions qui y apparaissent au cours de sa réintégration.

Adopté

DEMANDE DE DÉROGATION DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE LE TOURNESOL

Résolution n° CE-080909-2112

ATTENDU la résolution n° CE-080408-2043, laquelle déterminait le cadre de gestion applicable à tous les services alimentaires de la CSSMI et fixait notamment le prix du repas complet de quatre articles à 4,75 \$;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Le Tournesol, à l'effet d'adjuger le contrat de service de cantine à Meranda Catiane Juteau au prix de 4,95 \$;

ATTENDU la résolution n° CE-080826-2102 qui octroyait à Meranda Catiane Juteau, conformément à la résolution n° CE-080408-20430, le contrat de service de cantine pour l'école Le Tournesol au même prix que les services de cantine dans les autres écoles de la CSSMI;

ATTENDU les informations fournies par la direction du service des ressources matérielles concernant les prix des repas complets et les portions dans les autres écoles de la CSSMI et dans les commissions scolaires environnantes;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE MAINTENIR le prix du repas complet de quatre articles à 4,75 \$ pour tous les services de cantine pour l'année scolaire 2008-2009;

DE MANDATER la présidente du comité exécutif à transmettre une lettre au conseil d'établissement de l'école Le Tournesol afin de communiquer la présente décision.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-080909-2113

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général